



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tarifs réduits

Question écrite n° 49172

Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les modalités d'utilisation et la carte de transport Imagine'R. Cette carte permet aux collégiens, lycéens et étudiants de moins de 26 ans, résidant en Ile-de-France, de voyager à tarif réduit durant toute l'année, vacances scolaires comprises. Elle est valable du lundi au vendredi dans les zones d'abonnement choisies et le samedi, dimanche et jours fériés sur toutes les zones d'Ile-de-France. Face aux difficultés, tant pratiques que financières, que peuvent rencontrer les jeunes résidant dans les communes rurales lorsqu'ils désirent venir à Paris, un certain nombre d'usagers souhaiteraient que la validité de la carte Imagine'R sur toutes les zones d'Ile-de-France soit étendue aux jours de la semaine durant les vacances scolaires. Aussi il lui demande de lui préciser quelle est sa position en la matière.

Texte de la réponse

Le syndicat des transports parisiens, autorité organisatrice des transports collectifs en Ile-de-France, a pris en son conseil d'administration du 20 juin 2000 un certain nombre de mesures tarifaires sur la demande du Gouvernement et de la région Ile-de-France, qui sont les cofinanceurs du dispositif. Au nombre de celles-ci figure une amélioration supplémentaire des possibilités de voyages offertes par la carte « Imagine'R ». Ainsi, depuis la rentrée scolaire, cette carte offre la possibilité de circuler librement dans toute l'Ile-de-France non seulement les samedis, dimanches et jours fériés, mais encore durant les petites vacances scolaires. En outre, une nouvelle carte, la carte « Indépendance » offrira les mêmes possibilités que la carte « Imagine'R » aux jeunes en parcours d'insertion, bénéficiaires du programme TRACE. Cette mesure, qui devrait être appliquée à partir du 1er décembre prochain, pourrait concerner à terme 150 000 jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Henri Cuq](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49172

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4341

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6118